

# ÉTAT CONSOLIDÉ INTERMÉDIAIRE RÉSUMÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(non audité)

(M\$ CA)	Au 30 juin 2021	31 décembre 2020
<b>Actif net disponible pour le service des prestations</b>		
<b>ACTIFS</b>		
Trésorerie	551 \$	283 \$
Somme à recevoir de la province de l'Ontario	2 403	3 179
Somme à recevoir des courtiers	500	655
Placements (note 2)	296 309	274 706
Locaux et matériel	108	122
	<b>299 871</b>	<b>278 945</b>
<b>PASSIFS</b>		
Créditeurs et charges à payer	499	584
Somme à verser aux courtiers	1 158	340
Passifs liés aux placements (note 2)	70 498	56 780
	<b>72 155</b>	<b>57 704</b>
<b>Actif net disponible pour le service des prestations</b>	<b>227 716 \$</b>	<b>221 241 \$</b>
<b>Prestations de retraite constituées et déficit</b>		
Prestations de retraite constituées (note 3)	240 306 \$	257 330 \$
Déficit	(12 590)	(36 089)
<b>Prestations de retraite constituées et déficit</b>	<b>227 716 \$</b>	<b>221 241 \$</b>

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers intermédiaires.

## ÉTAT CONSOLIDÉ INTERMÉDIAIRE RÉSUMÉ DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS (non audité)

Pour le semestre clos le 30 juin (M\$ CA)	2021	2020
<b>Actif net disponible pour le service des prestations, au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>221 241 \$</b>	<b>207 412 \$</b>
<b>Opérations de placements</b>		
Revenu de placement net (note 4)	8 589	(598)
Frais d'administration	(322)	(297)
Opérations de placements, montant net	8 267	(895)
<b>Opérations de services aux participants</b>		
Cotisations (note 6)	1 682	1 562
Prestations (note 7)	(3 432)	(3 327)
Frais d'administration	(42)	(37)
Opérations de services aux participants, montant net	(1 792)	(1 802)
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net disponible pour le service des prestations</b>	<b>6 475</b>	<b>(2 697)</b>
<b>Actif net disponible pour le service des prestations, au 30 juin</b>	<b>227 716 \$</b>	<b>204 715 \$</b>

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers intermédiaires.

## ÉTAT CONSOLIDÉ INTERMÉDIAIRE RÉSUMÉ DE L'ÉVOLUTION DES PRESTATIONS DE RETRAITE CONSTITUÉES (non audité)

Pour le semestre clos le 30 juin (M\$ CA)	2021	2020
<b>Prestations de retraite constituées, au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>257 330 \$</b>	<b>224 669 \$</b>
<b>Augmentation des prestations de retraite constituées</b>		
Intérêts sur les prestations de retraite constituées	2 581	2 811
Prestations de retraite constituées	4 891	3 824
Modification des hypothèses et méthodes actuarielles (note 3a)	—	8 653
	<b>7 472</b>	<b>15 288</b>
<b>Diminution des prestations de retraite constituées</b>		
Prestations versées (note 7)	3 432	3 327
Modification des hypothèses et méthodes actuarielles (note 3a)	21 064	—
	<b>24 496</b>	<b>3 327</b>
<b>(Diminution) augmentation nette des prestations de retraite constituées</b>	<b>(17 024)</b>	<b>11 961</b>
<b>Prestations de retraite constituées, au 30 juin</b>	<b>240 306 \$</b>	<b>236 630 \$</b>

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers intermédiaires.

## ÉTAT CONSOLIDÉ INTERMÉDIAIRE

### RÉSUMÉ DES VARIATIONS DU DÉFICIT

(non audité)

Pour le semestre clos le 30 juin (M\$ CA)	2021	2020
<b>Déficit, au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>(36 089) \$</b>	<b>(17 257) \$</b>
Augmentation (diminution) de l'actif net disponible pour le service des prestations	6 475	(2 697)
Diminution (augmentation) nette des prestations de retraite constituées	17 024	(11 961)
<b>Déficit, au 30 juin</b>	<b>(12 590) \$</b>	<b>(31 915) \$</b>

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers intermédiaires.

# NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS (non audités)

Pour le semestre clos le 30 juin 2021

## DESCRIPTION DU RREO ET DU RÉGIME DE RETRAITE

La description suivante du Conseil du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (le RREO) et du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (le Régime) n'est qu'un résumé. Pour obtenir plus de renseignements, il faut se reporter à la *Loi sur le régime de retraite des enseignants (Ontario)* (LRRE), telle qu'elle a été modifiée et à d'autres documents constitutifs.

### a) Généralités

Le régime est un régime de retraite contributif à prestations définies, dont répondent conjointement la province de l'Ontario (la province) et la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (la FEO) [les corépondants]. Les principales modalités du régime sont présentées dans l'annexe 1 de la LRRE.

Le régime est enregistré auprès de l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (ARSF) et agréé en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) en tant que régime de retraite agréé (RPA) non assujetti à l'impôt du Canada, sous le numéro 0345785. Le régime peut être assujetti à l'impôt sur le revenu gagné dans d'autres territoires.

Le Régime est administré et les investissements sont gérés par le RREO. En vertu de la LRRE, le Conseil du RREO constitue une personne morale sans capital-actions non assujettie à la *Loi sur les personnes morales (Ontario)*.

Le RREO est supervisé par des membres professionnels indépendants du conseil d'administration (le conseil). Les corépondants nomment chacun cinq membres au conseil et choisissent ensemble le président.

### b) Capitalisation

Les prestations aux termes du régime sont capitalisées par voie de cotisations et de revenus de placement. Les cotisations sont versées par les participants actifs au régime et un montant correspondant est versé par la province ou les employeurs désignés. La valeur des prestations de retraite constituées et des cotisations exigées est établie en fonction d'évaluations actuarielles périodiques.

### c) Rentes de retraite

Des rentes de retraite sont offertes d'après le nombre d'années de service décomptées, la moyenne des cinq meilleures années de salaire et l'âge du participant au moment du

départ à la retraite. Un participant est admissible à une rente de retraite réduite à partir de 50 ans. Il a droit à une rente sans réduction à compter de 65 ans ou à tout âge si la somme de son âge et de ses états de service admissibles égale 85 selon la première des deux échéances.

### d) Rentes d'invalidité

Une rente d'invalidité est accessible à tout âge à un participant ayant accumulé au moins 10 années de service admissibles, qui est devenu invalide pendant qu'il était employé dans le domaine de l'éducation et qui cesse d'être employé dans le domaine de l'éducation en raison de l'invalidité. Le type de rente est fonction du degré d'invalidité.

### e) Prestations de décès

Des prestations de décès sont offertes au décès d'un participant actif et pourraient l'être au décès d'un participant retraité. Les prestations peuvent être versées sous forme d'une rente de survivant, ou d'une somme forfaitaire, ou des deux.

### f) Indexation des prestations

Les prestations de retraite sont rajustées chaque année en janvier en fonction de l'inflation, sous réserve d'un plafond de 8 % et d'un plancher de 0 % par année, tout excédent au-dessus ou en dessous de ces limites étant reporté. Pour les services décomptés jusqu'au 31 décembre 2009, la protection contre l'inflation est de 100 % de la variation de l'indice des prix à la consommation. Les services décomptés après le 31 décembre 2009 font l'objet d'une protection conditionnelle contre l'inflation (PCI). Pour les services décomptés entre le 1<sup>er</sup> janvier 2010 et le 31 décembre 2013, le taux d'indexation minimal est établi à 50 % de la variation de l'indice des prix à la consommation. Les services décomptés après 2013 ne bénéficient d'aucune protection minimale contre l'inflation. Le taux d'indexation indiqué dans l'évaluation actuarielle la plus récente qui a été déposée demeure en vigueur jusqu'à ce qu'il soit modifié dans un dépôt subséquent. La protection intégrale contre l'inflation pour les services décomptés après 2009 peut être rétablie pour les années ultérieures, selon l'état de capitalisation du régime.

## NOTE 1.

### SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

#### a) Mode de présentation

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés (les états financiers intermédiaires) sont dressés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle du RREO, conformément aux dispositions de la partie IV – Normes comptables pour les régimes de retraite (chapitre 4600) du Manuel des Comptables professionnels agréés (CPA) Canada. Le chapitre 4600 donne des directives comptables précises sur les placements et les obligations au titre des prestations de retraite. En ce qui a trait aux conventions comptables qui ne sont pas directement liées aux placements ou aux obligations au titre des prestations de retraite, le RREO doit toujours se conformer à la partie I – Normes internationales d'information financière (IFRS) ou à la partie II – Normes comptables pour les entreprises à capital fermé du Manuel de CPA Canada. Le RREO a choisi de se conformer aux IFRS de la partie I du Manuel de CPA Canada. Lorsque les IFRS de la partie I ne concordent pas avec les dispositions du chapitre 4600, ce dernier a la priorité.

Il convient de lire les états financiers intermédiaires conjointement avec les états financiers consolidés annuels et les notes annexes incluses dans le Rapport annuel 2020 du régime. Les états financiers intermédiaires sont régis par les politiques et méthodes comptables utilisées pour dresser les états financiers consolidés annuels 2020 audités.

Les placements du RREO liés aux biens immobiliers sont détenus ou gérés pour le compte du régime par La Corporation Cadillac Fairview Limitée (CCFL), une filiale en propriété exclusive consolidée. Le RREO consolide également l'Ontario Teachers' Finance Trust (OTFT) et l'Ontario Teachers' Cadillac Fairview Properties Trust (CFPT), deux entités qui soutiennent les stratégies de placement et de financement du RREO de CCFL, ainsi que les sociétés de portefeuille en propriété exclusive dont la gestion est assurée par le RREO ou par CCFL. Les sociétés de portefeuille gérées par des parties externes sont comptabilisées comme des actifs détenus sous forme de placements du RREO. En vertu du chapitre 4600, les actifs détenus sous forme de placements, y compris ceux sur lesquels le RREO a le contrôle ou sur lesquels il a une influence notable, sont mesurés à leur juste valeur et présentés sur une base non consolidée.

La publication des états financiers intermédiaires a été autorisée par résolution du conseil le 19 août 2021.

#### b) Modifications courantes et futures des conventions comptables

Les organismes de réglementation ont procédé à l'examen exhaustif des taux d'intérêt de référence à l'échelle mondiale, en vue de réformer ou d'éliminer progressivement certains

taux interbancaires offerts (TIO). Comme solutions de rechange aux TIO, les organismes de réglementation ont recommandé aux marchés de commencer à adopter des taux sans risque (TSR). Le RREO est exposé à des TIO, notamment le TIOL en dollars américains, dont la publication cessera en juin 2023, et à certains TIO en d'autres devises, dont la publication cessera en décembre 2021.

En réponse à la réforme des taux d'intérêt de référence, le Conseil des normes comptables internationales (CNCI) a publié « Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2 (modifications d'IFRS 9, d'IAS 39, d'IFRS 7, d'IFRS 4 et d'IFRS 16) » en août 2020. Ces modifications ont été adoptées par le Conseil des normes comptables du Canada (CNC) en octobre 2020 et entrent en vigueur pour les périodes commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2021 ou après cette date. Le CNCI avait publié auparavant « Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 1 (modifications d'IFRS 9, d'IAS 39 et d'IFRS 7) » en septembre 2019, dont les modifications ont également été adoptées par le CNC. Les modifications de la phase 1 étaient liées à des exigences de comptabilité de couverture qui n'ont aucune incidence sur les états financiers consolidés du RREO. Les modifications de la phase 2 portent sur des questions comptables qui ont une incidence sur l'information financière concernant les instruments financiers comptabilisés au coût après amortissement et certaines modalités en matière de comptabilité de couverture. Les modifications de la phase 2 exigent également la présentation d'informations supplémentaires liées à la réforme des taux de référence, qui sont fournies ci-dessous. Étant donné que nos placements et nos passifs liés aux placements sont évalués à la juste valeur et que nous n'utilisons pas de comptabilité de couverture, l'adoption des modifications de la phase 2 n'a eu aucune incidence sur les présents états financiers consolidés.

Comme les TIO servent couramment de taux de référence pour d'importants volumes de produits dérivés, de prêts et d'obligations, la transition présente certains risques pour le RREO et pour le secteur dans son ensemble. Citons notamment le risque de marché, le risque de liquidité, le risque de modèle, le risque opérationnel (du fait de la modification des processus et systèmes ou de l'introduction de nouveaux processus et systèmes) et le risque juridique (du fait de la révision des contrats).

Nous avons établi un programme à l'échelle de l'organisation où tous les groupes fonctionnels touchés sont représentés afin d'appuyer la transition, ainsi que la détermination et l'atténuation des risques connexes. Nous continuons également de collaborer avec les associations sectorielles pour intégrer les derniers développements dans notre plan de projet. Dans le cadre du programme, nous sommes en train de préparer la transition des contrats existants fondés sur un TIO à des contrats qui font référence aux nouveaux taux de remplacement, et nous élaborons des processus opérationnels pour appuyer la transition. Nous avons adhéré au protocole relatif au remplacement des TIO établi en 2020 par l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA) afin de faciliter

la transition du taux contractuel pour les dérivés dont les contreparties ont également adhéré au protocole de l'ISDA.

Le tableau ci-dessous présente les expositions du RREO à d'importants TIO visés par la réforme, qui se rapportent à des produits dérivés et non dérivés n'ayant pas encore fait la transition à d'autres taux de référence.

### Expositions aux taux de référence visés par la réforme des TIO<sup>1</sup>

(M\$ CA)	Au 30 juin 2021	
	TIOL en \$ US	Autres TIO <sup>2</sup>
Actifs financiers non dérivés	4 313	37
Passifs financiers non dérivés	—	—
Montants nominaux des dérivés <sup>3</sup>	63 275	20 958

<sup>1</sup> Le TIOL en dollars américains passe au SOFR (Secured Overnight Financing Rate – taux de financement à un jour garanti), le TIOL en livres sterling passe au SONIA (Sterling Overnight Index Average – taux des prêts à un jour non garantis en livres sterling), le TIOL en francs suisses passe au SARON (Swiss Average Rate Overnight – taux moyen suisse à un jour) et le TIOL en yens japonais passe au TONAR (Tokyo Overnight Average Rate – taux moyen à un jour de Tokyo).

<sup>2</sup> Les composantes des « Autres TIO » comprennent les placements exposés à un TIO de référence ayant une date de cessation définie – p. ex., les autres TIO comprennent les taux d'intérêt de référence suivants, qui sont visés par la réforme des TIO : TIOL en livres sterling, TIOL en francs suisses et TIOL en yens japonais.

<sup>3</sup> Les swaps de devises exposés à plus d'un TIO sont pris en compte dans le TIO de chaque devise.

### Changements futurs des conventions comptables

L'évolution des normes comptables et les modifications qu'apporte le Conseil des normes comptables internationales font l'objet d'un suivi attentif. Au cours du semestre clos le 30 juin 2021, il n'y a pas eu d'adoption de normes IFRS publiées, de changements aux normes existantes ou de nouvelles interprétations qui ont eu une incidence importante sur les états financiers intermédiaires. Aucune norme IFRS publiée, ni modifications aux normes existantes, ni nouvelles interprétations dont les dates d'effet sont le 1<sup>er</sup> janvier 2021 ou après ne devraient avoir une incidence importante sur les états financiers intermédiaires.

### c) Placements

#### Évaluation des placements

Les placements et les passifs liés aux placements sont présentés à leur juste valeur à la note 2a. La juste valeur est le prix reçu à la vente d'un actif ou payé au transfert d'un passif dans le cadre d'une transaction normale (c'est-à-dire une valeur de sortie) qui serait conclue entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. Sur un marché actif, la

juste valeur correspond davantage au prix coté. S'il n'y a pas de marché actif, la juste valeur est déterminée au moyen de techniques d'évaluation reposant sur une utilisation optimale des données observées sur les marchés.

Les détails relatifs aux méthodes d'évaluation sont communiqués dans les états financiers consolidés annuels audités les plus récents. Aucun changement n'a été apporté aux méthodes d'évaluation depuis le 31 décembre 2020.

La COVID-19, le nouveau coronavirus, a engendré de l'incertitude et des perturbations économiques à l'échelle mondiale. Malgré l'incertitude quant au résultat et aux effets ultimes de la pandémie, le RREO a continué de suivre un processus d'évaluation exhaustif, y compris une évaluation de la meilleure estimation possible de l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur l'évaluation de ses placements et de ses passifs liés aux placements à la date des présents états financiers intermédiaires. Toutefois, ces estimations sont sensibles aux hypothèses et aux facteurs clés qui peuvent faire l'objet de changements importants. Veuillez consulter la note 2b pour l'analyse de sensibilité. Nous continuons de surveiller les développements liés à la COVID-19 et ses répercussions sur les investissements du RREO.

### Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Les actifs détenus sous forme de placements et les passifs liés aux placements sont classés et présentés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour réaliser les évaluations à la juste valeur :

- Niveau 1 – les prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- Niveau 2 – les données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour les actifs ou les passifs, directement ou indirectement; et
- Niveau 3 – les données non observables.

Si différents niveaux de données sont utilisés pour mesurer la juste valeur d'un placement, le classement dans la hiérarchie doit être déterminé en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité.

### Comptabilisation à la date de transaction

L'achat et la vente de placements et de contrats dérivés sont enregistrés à la date à laquelle la transaction est effectuée.

### Revenu de placement net

Les revenus de dividendes sont constatés à la date ex-dividende. Les revenus d'intérêts et les revenus tirés des biens immobiliers sont constatés suivant la méthode de la comptabilité d'engagement à mesure qu'ils sont gagnés. Le revenu de placement net comprend également les gains et les pertes réalisés et non réalisés. Les gains et les pertes non réalisés sont constatés uniquement lorsque la juste valeur du placement est fondée sur un cours dans un marché actif ou lorsqu'une évaluation, au moyen des techniques appropriées, est effectuée et approuvée par la direction.

#### **Coûts de transaction**

Les coûts de transaction sont des coûts différentiels directement attribuables à l'acquisition, à l'émission ou à la sortie d'un actif financier ou d'un passif financier. Les coûts de transaction sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés. Les montants des transactions reçus par le RREO qui sont directement attribuables à l'acquisition d'un placement sont présentés après déduction des coûts de transaction payés.

#### **Frais de gestion**

Lorsqu'ils sont facturés directement ou que l'information est accessible autrement dans des avis de capital ou d'autres communications du gestionnaire, les frais de gestion et de rendement des gestionnaires de placement externes et des administrateurs sont soit passés en charges lorsqu'ils sont engagés, soit déduits du revenu de placement. Les frais de gestion comprennent les coûts différentiels payés à des parties externes qui sont directement attribuables à des placements existants et ne sont pas liés à l'acquisition ou à la sortie de placements.

#### **d) Conversion de devises**

Les actifs et les passifs libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de fin de la période. Les produits et les charges sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés découlant de ces conversions sont inclus dans les gains nets réalisés et non réalisés du revenu de placement.

#### **e) Prestations de retraite constituées**

La valeur et l'évolution des prestations de retraite constituées au cours de l'exercice sont fondées sur une évaluation actuarielle effectuée par Mercer (Canada) limitée (l'actuaire externe), un cabinet d'actuaire indépendant. L'évaluation est effectuée annuellement au 31 août, puis extrapolée jusqu'à la fin de l'exercice et jusqu'au 30 juin de l'exercice suivant. L'évaluation est fondée sur la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service, et sur les meilleures estimations de la direction, à la date de l'évaluation, quant aux hypothèses économiques et autres.

Comme indiqué au paragraphe f) de la note Description du régime, les services décomptés après le 31 décembre 2009 font l'objet d'une protection conditionnelle contre l'inflation, qui dépend de l'état de capitalisation du régime. Aux fins des évaluations des états financiers, les rentes futures sont indexées en fonction des taux d'indexation indiqués dans l'évaluation actuarielle la plus récente qui a été déposée.

#### **f) Cotisations**

Les cotisations des participants, de la province et des employeurs désignés sont constatées suivant la méthode de la comptabilité d'engagement. Les sommes reçues des participants pour des services décomptés et les sommes transférées d'autres régimes de retraite sont comptabilisées à la date d'encaissement.

#### **g) Prestations**

Les sommes versées à titre de prestations à des participants ou autres, de valeur de rachat et de remboursement à d'anciens participants, ainsi que les sommes transférées dans d'autres régimes sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle elles sont versées. Les prestations de retraite constituées englobent les prestations encore à payer.

#### **h) Locaux et matériel**

Les locaux et le matériel sont comptabilisés au coût et amortis selon le mode linéaire sur leur durée de vie utile estimative. Les locaux et le matériel comprennent également l'actif au titre du droit d'utilisation comptabilisé selon l'IFRS 16.

#### **i) Utilisation d'estimations**

L'établissement des états financiers intermédiaires exige de la direction qu'elle fasse des estimations et des hypothèses qui influent principalement sur la valeur présentée des actifs et des passifs, ainsi que sur les produits et les charges. Sans cesse renouvelées, les estimations et les hypothèses reposent sur les résultats historiques et d'autres facteurs, y compris les attentes relatives à des événements futurs qui sont considérées raisonnables et pertinentes dans les circonstances. Les effets d'une modification à une estimation ou à une hypothèse sont comptabilisés au cours de la période où cette estimation ou hypothèse est modifiée. Les estimations et hypothèses importantes servent surtout à établir la valeur des prestations de retraite constituées et la juste valeur des placements, ainsi que des sommes à recevoir et des passifs liés aux placements. La note 3 explique comment les estimations et les hypothèses servent à établir la valeur des prestations de retraite constituées, tandis que la note 1c explique comment les estimations et les hypothèses servent à établir le calcul de la juste valeur des placements, ainsi que des sommes à recevoir et des passifs liés aux placements.



## j) Éventualités

Un passif éventuel est une obligation potentielle qui dépend de la survenance ou de la non-survenance d'un ou de plusieurs événements futurs qui échappent au contrôle du Conseil du RREO. Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés, mais leur nature et leur ampleur sont présentées dans les notes aux états financiers intermédiaires. Une provision pour une obligation actuelle est comptabilisée lorsqu'une estimation fiable peut être faite et que le règlement de l'obligation est probable.

## NOTE 2.

### PLACEMENTS

Le RREO investit, directement ou par l'entremise de produits dérivés, dans des actions, des titres à revenu fixe, des placements sensibles à l'inflation et des placements dans des actifs réels.

#### a) Placements avant la répartition de l'incidence des contrats dérivés

Le tableau ci-dessous présente un résumé des placements du RREO ainsi que des passifs liés aux placements, y compris les intérêts et les dividendes courus nets totalisant 691 M\$ (487 M\$ au 31 décembre 2020) :

(M\$ CA)	Au 30 juin 2021		Au 31 décembre 2020	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
<b>Actions</b>				
Cotées en bourse				
Canadiennes	1 842 \$	1 486 \$	1 260 \$	1 089 \$
Non canadiennes	24 361	18 822	24 411	17 835
Hors bourse				
Canadiennes	7 785	4 195	7 540	4 278
Non canadiennes	44 149	32 884	39 307	30 528
	<b>78 137</b>	<b>57 387</b>	<b>72 518</b>	<b>53 730</b>
<b>Titres à revenu fixe</b>				
Obligations	60 649	60 833	57 262	51 859
Placements à court terme	30 870	30 860	25 287	25 311
Titres canadiens à taux réels	11 412	7 615	17 499	11 696
Titres non canadiens à taux réels	3 904	3 884	6 386	6 552
	<b>106 835</b>	<b>103 192</b>	<b>106 434</b>	<b>95 418</b>
<b>Placements non traditionnels</b>	<b>20 686</b>	<b>17 841</b>	<b>18 818</b>	<b>15 975</b>
<b>Placements sensibles à l'inflation</b>				
Marchandises	1 094	853	1 205	853
Terrains forestiers exploitables	2 207	1 300	2 256	1 300
Ressources naturelles	5 937	6 717	5 183	6 553
	<b>9 238</b>	<b>8 870</b>	<b>8 644</b>	<b>8 706</b>
<b>Actifs réels</b>				
Biens immobiliers	30 879	22 237	30 742	23 326
Infrastructures	20 890	15 496	17 903	12 200
	<b>51 769</b>	<b>37 733</b>	<b>48 645</b>	<b>35 526</b>
	<b>266 665</b>	<b>225 023</b>	<b>255 059</b>	<b>209 355</b>

(M\$ CA)	Au 30 juin 2021		Au 31 décembre 2020	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
<b>Sommes à recevoir liées aux placements</b>				
Titres achetés en vertu de conventions de revente	21 475 \$	21 437 \$	10 862 \$	10 838 \$
Garantie en trésorerie déposée en vertu d'un arrangement d'emprunt	1 180	1 180	1 081	1 081
Garantie en trésorerie versée en vertu d'annexes de soutien au crédit	7	7	—	—
Contrats dérivés, montant net	6 982	2 901	7 704	2 137
	<b>29 644</b>	<b>25 525</b>	19 647	14 056
<b>Placements, montant total</b>	<b>296 309</b>	<b>250 548</b>	274 706	223 411
<b>Passifs liés aux placements</b>				
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	(18 251)	(18 204)	(14 185)	(14 172)
Titres vendus à découvert				
Actions	(1 137)	(1 013)	(1 083)	(913)
Titres à revenu fixe	(17 173)	(17 110)	(7 155)	(7 177)
Biens immobiliers <sup>1</sup>	(4 529)	(4 207)	(5 491)	(5 073)
Papier commercial	(2 748)	(2 770)	(3 637)	(3 761)
Titres de créance à terme	(19 515)	(20 070)	(17 212)	(17 084)
Garantie en trésorerie reçue en vertu d'annexes de soutien au crédit	(2 092)	(2 092)	(3 356)	(3 356)
Contrats dérivés, montant net	(5 053)	(2 554)	(4 661)	(2 141)
	<b>(70 498)</b>	<b>(68 020)</b>	(56 780)	(53 677)
<b>Placements, montant net</b>	<b>225 811 \$</b>	<b>182 528 \$</b>	217 926 \$	169 734 \$

<sup>1</sup> Les passifs immobiliers comprennent les passifs des filiales et fiduciaires immobilières.

## b) Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Le tableau suivant présente les placements et les passifs liés aux placements du RREO selon la hiérarchie des évaluations à la juste valeur dont il est question à la note 1c :

					Au 30 juin 2021
(M\$ CA)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	
Actions	26 203 \$	1 791 \$	50 143 \$	78 137 \$	
Titres à revenu fixe	92 042	14 150	643	106 835	
Placements non traditionnels	—	—	20 686	20 686	
Placements sensibles à l'inflation	1 094	—	8 144	9 238	
Actifs réels	759	214	50 796	51 769	
Sommes à recevoir liées aux placements	1 217	28 256	171	29 644	
Passifs liés aux placements	(18 689)	(49 432)	(2 377)	(70 498)	
<b>Placements, montant net</b>	<b>102 626 \$</b>	<b>(5 021) \$</b>	<b>128 206 \$</b>	<b>225 811 \$</b>	

					Au 31 décembre 2020
(M\$ CA)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	
Actions	25 671 \$	1 760 \$	45 087 \$	72 518 \$	
Titres à revenu fixe	93 416	12 441	577	106 434	
Placements non traditionnels	—	—	18 818	18 818	
Placements sensibles à l'inflation	1 205	—	7 439	8 644	
Actifs réels	1 090	236	47 319	48 645	
Sommes à recevoir liées aux placements	1 127	18 401	119	19 647	
Passifs liés aux placements	(11 988)	(42 352)	(2 440)	(56 780)	
<b>Placements, montant net</b>	<b>110 521 \$</b>	<b>(9 514) \$</b>	<b>116 919 \$</b>	<b>217 926 \$</b>	

Il n'y a pas eu de transfert entre les niveaux 2 et 1 au cours du semestre clos le 30 juin 2021 (néant en 2020).

Le tableau suivant présente un rapprochement des placements et des sommes à recevoir (passifs) liés aux placements mesurés à leur juste valeur au moyen d'importantes données non observables (niveau 3) au cours du semestre clos le 30 juin. Les gains (pertes) réalisés et non réalisés sont inclus dans le revenu de placement.

Pour le semestre clos le 30 juin 2021

(M\$ CA)	Actions	Titres à revenu fixe	Placements non traditionnels	Placements sensibles à l'inflation	Actifs réels	Sommes à recevoir liées aux placements	Passifs liés aux placements	Total
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier	45 087	\$ 577	\$ 18 818	\$ 7 439	\$ 47 319	\$ 119	\$ (2 440)	\$ 116 919
Achats	5 771	906	4 407	151	5 103	6	172	16 516
Ventes	(3 852)	(827)	(3 106)	(52)	(815)	(4)	(77)	(8 733)
Transferts entrants <sup>2</sup>	—	—	—	—	—	27	(49)	(22)
Transferts sortants <sup>2</sup>	(1 152)	—	—	—	(94)	(1)	4	(1 243)
Gains (pertes) inclus dans le revenu de								
Réalisés	1 047	1	565	(1)	(4)	15	6	1 629
Non réalisés	3 242	(14)	2	607	(713)	9	7	3 140
<b>Solde au 30 juin</b>	<b>50 143</b>	<b>\$ 643</b>	<b>\$ 20 686</b>	<b>\$ 8 144</b>	<b>\$ 50 796</b>	<b>\$ 171</b>	<b>\$ (2 377)</b>	<b>\$ 128 206</b>

<sup>2</sup> Les transferts entrants et sortants de niveau 3 sont imputables à un changement dans la disponibilité des données observables utilisées pour mesurer la juste valeur des actifs détenus sous forme de placement ou des passifs liés aux placements. Voir la note 1c, Hiérarchie des évaluations à la juste valeur.

Pour le semestre clos le 30 juin 2020

(M\$ CA)	Actions	Titres à revenu fixe	Placements non traditionnels	Placements sensibles à l'inflation	Actifs réels	Sommes à recevoir liées aux placements	Passifs liés aux placements	Total
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier	39 994	\$ 575	\$ 18 475	\$ 8 199	\$ 48 235	\$ 143	\$ (2 238)	\$ 113 383
Achats	2 590	757	3 280	468	3 016	63	413	10 587
Ventes	(1 445)	(716)	(3 195)	(12)	(2 680)	(125)	(7)	(8 180)
Transferts entrants <sup>3</sup>	—	—	—	—	—	(25)	35	10
Transferts sortants <sup>3</sup>	(1 768)	—	—	—	—	(41)	25	(1 784)
Gains (pertes) inclus dans le revenu de								
Réalisés	579	1	(69)	—	907	56	(43)	1 431
Non réalisés	(3 231)	(21)	(178)	(1 191)	(4 355)	119	(321)	(9 178)
<b>Solde au 30 juin</b>	<b>36 719</b>	<b>\$ 596</b>	<b>\$ 18 313</b>	<b>\$ 7 464</b>	<b>\$ 45 123</b>	<b>\$ 190</b>	<b>\$ (2 136)</b>	<b>\$ 106 269</b>

<sup>3</sup> Les transferts entrants et sortants de niveau 3 sont imputables à un changement dans la disponibilité des données observables utilisées pour mesurer la juste valeur des actifs détenus sous forme de placement ou des passifs liés aux placements. Voir la note 1c, Hiérarchie des évaluations à la juste valeur.

### Sensibilité aux changements dans les hypothèses pour les placements de niveau 3

Le tableau ci-dessous illustre l'incidence du changement d'importantes données par d'autres hypothèses raisonnables sur la juste valeur de certains placements de niveau 3.

		Au 30 juin 2021	Au 31 décembre 2020
(M\$ CA)	Importantes données	Changements d'importantes données	Augmentation (diminution) de la juste de la juste valeur
Actions hors bourse	Ratios <sup>4</sup>	+ / - 10 %	5 912 (5 848) \$ 5 547 (5 547) \$
Infrastructures et ressources	Taux d'actualisation	+ / - 0,50 %	2 023 (1 900) 1 743 (1 560) \$
Biens immobiliers	Taux de capitalisation	+ / - 0,25 %	1 509 (1 306) 1 495 (1 338) \$

<sup>4</sup> Reflète principalement le ratio valeur de l'entreprise/BAIIAA (bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements). Toutefois, dans certains cas, d'autres mesures ont été utilisées lorsqu'elles étaient jugées plus appropriées (p. ex., multiples de revenus ou multiples fondés sur des actifs).

L'analyse ci-dessus exclut i) les placements de 35,2 milliards de dollars (31,5 milliards de dollars au 31 décembre 2020) dont la juste valeur est fondée sur les renseignements fournis par les administrateurs ou les gestionnaires de fonds externes, car le RREO n'a pas accès aux hypothèses et aux méthodes utilisées pour établir la juste valeur des placements sous-jacents, et ii) les placements de 5,2 milliards de dollars (4,6 milliards de dollars au 31 décembre 2020) dont la direction estime que la modification d'une ou de plusieurs

données pour une autre hypothèse raisonnable ne changera pas la juste valeur de façon significative.

### c) Contrats dérivés

Les contrats dérivés sont des contrats financiers dont la valeur est établie en fonction de l'actif, des marchandises, des indices, des taux d'intérêt ou des taux monétaires sous-jacents. Les contrats dérivés sont négociés hors bourse ou en bourse.

Le montant nominal des contrats dérivés correspond au montant du contrat auquel un taux ou un prix est appliqué pour calculer la somme à verser ou à recevoir. Ce montant nominal sert à établir le rendement tiré des contrats et la juste valeur de ces derniers. Il ne reflète pas nécessairement le montant des flux de trésorerie futurs engagés ni la juste valeur actuelle des contrats dérivés et, par conséquent, n'indique pas nécessairement l'exposition du RREO aux risques de crédit ou de marché. Les contrats dérivés deviennent favorables (actifs) ou défavorables (passifs) par suite des fluctuations des taux ou des prix du marché selon leur échéance. Les montants nominaux globaux et la juste valeur des contrats dérivés peuvent fluctuer considérablement.

La description des contrats dérivés, négociés hors bourse ou sur des bourses réglementées, est communiquée dans les états financiers consolidés annuels audités les plus récents.

Le tableau suivant présente un résumé des montants nominaux et de la juste valeur des contrats dérivés détenus par le RREO :

(M\$ CA)	Au 30 juin 2021			Au 31 décembre 2020		
	Montant nominal	Juste valeur		Montant nominal	Juste valeur	
		Actifs	Passifs		Actifs	Passifs
<b>Produits dérivés sur actions et sur marchandises</b>						
Swaps	47 248 \$	1 033 \$	(646) \$	39 990 \$	1 984 \$	(537) \$
Contrats à terme	8 984	—	(35)	8 126	67	—
Options : Cotées en bourse	64	2	—	97	—	—
— achetées						
— vendues	175	—	(13)	65	—	(138)
Contrats dérivés hors bourse	23 185	489	—	23 605	600	—
— achetées						
— vendues	21 555	20	(300)	25 409	23	(447)
	<b>101 211</b>	<b>1 544</b>	<b>(994)</b>	<b>97 292</b>	<b>2 674</b>	<b>(1 122)</b>
<b>Produits dérivés de taux d'intérêt</b>						
Swaps	103 411	1 832	(1 042)	189 831	1 892	(1 376)
Contrats à terme	63 392	—	(185)	54 283	—	(36)
Options : Cotées en bourse	—	—	—	—	—	—
— achetées						
— vendues	—	—	—	—	—	—
Contrats dérivés hors bourse	13 386	79	(4)	20 163	40	(1)
— achetées						
— vendues	19 726	12	(67)	47 981	2	(36)
	<b>199 915</b>	<b>1 923</b>	<b>(1 298)</b>	<b>312 258</b>	<b>1 934</b>	<b>(1 449)</b>
<b>Produits dérivés sur devises</b>						
Swaps	746	27	(3)	630	13	—
Contrats à terme de gré à gré	66 431	850	(801)	63 492	1 428	(724)
Options : Contrats dérivés hors bourse	25 156	204	—	3 498	53	—
— achetées						
— vendues	618	—	(10)	1 643	—	(35)
	<b>92 951</b>	<b>1 081</b>	<b>(814)</b>	<b>69 263</b>	<b>1 494</b>	<b>(759)</b>
<b>Produits dérivés de crédit</b>						
Swaps sur défaillance	43 241	41	(2 025)	30 971	41	(1 218)
— achetées						
— vendues	45 611	2 365	(111)	40 865	1 582	(134)
	<b>88 852</b>	<b>2 406</b>	<b>(2 136)</b>	<b>71 836</b>	<b>1 623</b>	<b>(1 352)</b>
	<b>482 929</b>	<b>6 954</b>	<b>(5 242)</b>	<b>550 649</b>	<b>7 725</b>	<b>(4 682)</b>
Garantie nette en trésorerie (reçue)/payée en vertu de contrats dérivés		28	189		(21)	21
<b>Montant nominal et juste valeur nette des contrats dérivés</b>	<b>482 929 \$</b>	<b>6 982 \$</b>	<b>(5 053) \$</b>	<b>550 649 \$</b>	<b>7 704 \$</b>	<b>(4 661) \$</b>

<sup>5</sup> À l'exception des contrats de change à terme liés aux actifs immobiliers.

#### d) Composition de l'actif détenu sous forme de placements

Les placements directs, les contrats dérivés ainsi que les sommes à recevoir et les passifs liés aux placements sont classés par catégories de composition de l'actif, en fonction de la stratégie de placement des portefeuilles sous-jacents du RREO. Le montant net en dollars canadiens des placements correspondant à ces catégories se résume comme suit :

	Au 30 juin 2021		Au 31 décembre 2020	
	Placements nets réels à la juste valeur (M\$)	Composition de l'actif %	Placements nets réels à la juste valeur (M\$)	Composition de l'actif %
<b>Actions</b>				
Cotées en bourse	38 165 \$	17 %	42 471 \$	19 %
Hors bourse	45 227	20	41 773	19
	<b>83 392</b>	<b>37</b>	<b>84 244</b>	<b>38</b>
<b>Titres à revenu fixe</b>				
Obligations	33 653	15	17 148	8
Titres à taux réels	11 292	5	17 399	8
	<b>44 945</b>	<b>20</b>	<b>34 547</b>	<b>16</b>
<b>Placements sensibles à l'inflation</b>				
Marchandises	26 589	12	17 649	8
Ressources naturelles	8 117	4	7 439	4
Protection contre l'inflation	11 484	5	11 536	5
	<b>46 190</b>	<b>21</b>	<b>36 624</b>	<b>17</b>
<b>Actifs réels</b>				
Biens immobiliers	26 171	12	25 200	12
Infrastructures	20 858	9	17 786	8
Titres à taux réels	948	—	1 919	1
	<b>47 977</b>	<b>21</b>	<b>44 905</b>	<b>21</b>
<b>Innovation</b>	5 658	3	3 474	2
<b>Titres de créance</b>	18 705	8	17 977	8
<b>Stratégies de rendement absolu</b>	13 896	6	13 596	6
<b>Superposition</b>	331	—	828	—
<b>Titres du marché monétaire<sup>6</sup></b>	<b>(35 283)</b>	<b>(16)</b>	<b>(18 269)</b>	<b>(8)</b>
<b>Placements, montant net</b>	<b>225 811 \$</b>	<b>100 %</b>	<b>217 926 \$</b>	<b>100 %</b>

<sup>6</sup> Comprend les titres de créance à terme.



## e) Gestion des risques

Le principal risque à long terme auquel est exposé le RREO est la réduction de l'actif du régime en deçà de son passif (c.-à-d., la valeur des prestations dues aux participants). Par conséquent, le RREO agit selon une approche de diversification de l'actif. L'objectif premier consiste à diversifier les risques et les rendements de façon à réduire au minimum la possibilité d'une réduction globale de la valeur totale de la caisse et à maximiser la possibilité de réaliser des gains pour l'ensemble du portefeuille.

Le RREO gère également ses risques de liquidité de façon à s'assurer des liquidités suffisantes pour s'acquitter de toutes ses obligations financières futures à mesure qu'elles arrivent à échéance, ce qui inclut les versements de rente, les paiements à court terme selon l'évaluation à la valeur de marché qui résultent de la position en produits dérivés du RREO, et pour permettre de rajuster la composition de l'actif en cas de changements du marché.

Il n'y a pas eu de changement important dans les politiques et procédés de gestion des risques en ce qui concerne les risques de crédit, de marché et de liquidités tels qu'ils sont indiqués dans les états financiers consolidés annuels audités les plus récents, sauf à l'égard des éléments suivants :

- Énoncé de politiques et procédés de placement – Ce document précise les modalités de placement de la caisse. Le conseil passe l'énoncé en revue au moins une fois l'an. Les placements du Conseil du RREO sont choisis et détenus conformément aux critères et aux restrictions établis dans l'énoncé, et en conformité avec toutes les lois pertinentes. L'énoncé valide pour le semestre clos le 30 juin 2021 a subi sa dernière modification le 10 juin 2021. Il inclut les limites d'exposition des catégories d'actifs suivantes :

	Composition de l'actif (%)	Composition de l'actif (%)
Actions	30 %	40 %
Titres à revenu fixe	0 %	67 %
Placements sensibles à l'inflation	15 %	25 %
Actifs réels	20 %	30 %
Innovation	0 %	7 %
Titres de créance	5 %	15 %
Stratégies de rendement absolu	4 %	14 %
Titres du marché monétaire <sup>7</sup>	(98) %	10 %

<sup>7</sup> La catégorie des titres du marché monétaire fournit le capital pour les placements dans d'autres catégories d'actif et comprend les titres de créance à terme.

- Politique de placement du conseil – Cette politique s'applique à l'ensemble de la caisse et des catégories d'actifs. Elle porte sur les risques pertinents et importants auxquels est exposé l'ensemble de la caisse. La politique établit des fourchettes pour la répartition des placements dans les catégories d'actifs et dans les devises. La direction détermine l'exposition à l'intérieur des fourchettes approuvées. La politique précise également la répartition des actifs et du budget de risques, en plus de dresser la liste des restrictions propres aux placements, comme l'exposition

## f) Risque de crédit

Le RREO est exposé au risque qu'une contrepartie manque à ses engagements ou devienne insolvable. Le risque de crédit est le risque de perte découlant de l'incapacité d'un tiers à s'acquitter de ses obligations financières. Un risque de crédit peut découler directement d'un débiteur ou d'un émetteur de titres, ou indirectement d'un garant d'une obligation de crédit.

### Exposition maximale au risque de crédit avant garantie

Le risque de crédit des placements en titres de créance et des contrats dérivés hors bourse, par catégorie de notation de crédit et avant la prise en compte des garanties détenues ou d'autres rehaussements de crédit, s'établit comme suit :

Au 30 juin 2021					
Notation de crédit (M\$ CA)	Obligations et placements à court terme	Titres à taux réels	Titres achetés en vertu de conventions de revente	Emprunts et titres de sociétés fermées	Contrats dérivés hors bourse
AAA/R-1 (élevé)	73 127	\$ 11 902	\$ —	\$ —	\$ —
AA/R-1	1 157	1 566	3 783	—	409
A/R-1 (faible)	8 067	1 819	8 118	—	881
BBB/R-2	838	—	—	—	—
Inférieure à	6 606	—	—	—	—
Sans notation <sup>8</sup>	1 724	29	9 574	13 993	—
	<b>91 519</b>	<b>\$ 15 316</b>	<b>\$ 21 475</b>	<b>\$ 13 993</b>	<b>\$ 1 290</b>

<sup>8</sup> Les titres sans notation comprennent les instruments de sociétés fermées, qui sont gérés à l'externe ou qui ne sont pas notés par les agences de notation.

Au 31 décembre 2020					
Notation de crédit (M\$ CA)	Obligations et placements à court terme	Titres à taux réels	Titres achetés en vertu de conventions de revente	Emprunts et titres de sociétés fermées	Contrats dérivés hors bourse
AAA/R-1 (élevé)	56 709	\$ 21 039	\$ —	\$ —	\$ —
AA/R-1 (moyen)	6 362	981	1 811	—	659
A/R-1 (faible)	11 112	1 830	2 286	—	1 947
BBB/R-2	3 130	—	204	—	3
Inférieure à	3 182	—	—	—	—
Sans notation <sup>9</sup>	2 054	35	6 561	13 302	—
	<b>82 549</b>	<b>\$ 23 885</b>	<b>\$ 10 862</b>	<b>\$ 13 302</b>	<b>\$ 2 609</b>

<sup>9</sup> Les titres sans notation comprennent les instruments de sociétés fermées, qui sont gérés à l'externe ou qui ne sont pas notés par les agences de notation.

Le RREO est aussi exposé au risque de crédit par le biais d'arrangements hors bilan comme le montre le tableau ci-dessous. Dans le cas des garanties hors bilan, l'exposition maximale au risque de crédit correspond au montant maximal que le RREO aurait à payer en cas de réalisation des garanties. Dans le cas des engagements de prêts, l'exposition maximale est le montant engagé au titre des engagements et ententes. Dans le cas des produits dérivés de crédit, l'exposition maximale correspond au montant nominal des produits dérivés de crédit vendus (comme l'indique la note 2c).

(M\$ CA)	Au 30 juin 2021	Au 31 décembre 2020
Garanties	398	\$ 332
Engagements de prêts	156	9
Montant nominal des produits dérivés de	45 611	40 865
<b>Total de l'exposition au risque de crédit hors</b>	<b>46 165</b>	<b>\$ 41 206</b>

Bien que l'exposition maximale du RREO aux risques de crédit corresponde à la valeur comptable des actifs ou, dans le cas d'éléments hors bilan, au montant garanti ou engagé, dans la plupart des cas, cette exposition est bien moindre en raison des garanties, des rehaussements de crédit (p. ex., des garanties au profit du RREO) et d'autres mesures prises pour atténuer les risques pour le RREO, comme on l'a décrit plus tôt.

## Concentration du risque de crédit

Au 30 juin 2021, le RREO affichait une importante concentration du risque de crédit auprès du gouvernement du Canada, de la province de l'Ontario et du Trésor américain. Cette concentration découle principalement de la détention par le régime de 65,9 G\$ de titres émis par le gouvernement du Canada (62,3 G\$ au 31 décembre 2020), de 5,9 G\$ de titres émis par le Trésor américain (6,6 G\$ au 31 décembre 2020), de 3,4 G\$ d'obligations émises par la province de l'Ontario (8,2 G\$ au 31 décembre 2020) et de 2,4 G\$ au titre de la somme à recevoir de la province de l'Ontario (3,2 G\$ au 31 décembre 2020).

## g) Risque de marché

Le risque de marché est le risque de perte découlant des fluctuations de divers facteurs du marché tels que les cours des actions et des marchandises, les taux d'intérêt et de change ainsi que les écarts de taux. Le RREO est exposé au risque de marché en raison de ses activités de placement. Le niveau de risque de marché auquel le RREO est exposé varie selon des éléments tels que la conjoncture du marché, les prévisions concernant l'évolution des prix, la survenance de certaines catastrophes naturelles (p. ex., des ouragans et des séismes) ayant une incidence sur les cours des titres liés aux assurances, les attentes relatives aux rendements futurs et la composition de l'actif.

La pandémie de COVID-19 a contribué à la volatilité exceptionnelle des marchés financiers au premier semestre de 2020 et continue d'avoir une incidence mondiale généralisée. Tout au long de cette période, les expositions du RREO à tous les paramètres de risque, y compris le marché, le crédit, la liquidité et l'effet de levier, sont demeurées dans les limites de risque fixées par le conseil.

## Évaluation des risques de marché et de crédit

Le RREO utilise une méthode statistique apparentée à celle de la valeur à risque (VAR), soit la méthode du déficit prévu, pour mesurer le risque des placements en tenant compte du risque de marché et du risque de crédit sur un horizon d'un an, selon un niveau de confiance de 99 %. La méthode du déficit prévu permet de mieux refléter l'effet des pertes extrêmes que la méthode de la VAR pour un même niveau de confiance, puisqu'il s'agit de la moyenne de toutes les pertes.

L'exposition totale de l'actif est calculée à l'aide de la méthode du déficit prévu, qui établit le risque de placement par catégorie d'actif et tient compte du risque de perte de l'actif net attribuable à des facteurs de risque de marché et de crédit. Statistiquement, le RREO pourrait s'attendre à subir des pertes équivalentes aux risques définis dans le rapport seulement 1 % du temps sur une période d'un an, selon certaines hypothèses et

restrictions. Des détails relatifs à la méthode du déficit prévu sont communiqués dans les états financiers consolidés annuels audités les plus récents.

Le tableau suivant indique l'exposition totale de l'actif du RREO, calculée selon la méthode du déficit prévu.

(G\$ CA) <sup>10</sup>	Au 30 juin 2021	Au 31 décembre 2020
<b>Actions</b>		
Cotées en bourse	9,5	10,5
Hors bourse	18,5	17,5
<b>Titres à revenu fixe</b>		
Obligations	1,5	11,0
Titres à taux réels	3,5	4,0
<b>Placements sensibles à l'inflation</b>		
Marchandises	6,5	4,0
Ressources naturelles	1,5	1,5
Protection contre l'inflation	2,5	2,0
<b>Actifs réels</b>		
Biens immobiliers	4,0	4,0
Infrastructures	4,0	3,5
Titres à taux réels	—	0,5
<b>Innovation</b>	2,5	1,5
<b>Titres de créance</b>	3,0	2,5
<b>Stratégies de rendement absolu</b>	1,5	1,5
<b>Superposition</b>	11,5	10,0
<b>Titres du marché monétaire</b>	19,5	9,5
<b>Exposition totale de l'actif, calculée selon</b>	<b>60,0</b>	<b>53,0</b>

<sup>10</sup> Valeur arrondie au 0,5 G\$ près.

<sup>11</sup> L'exposition totale de l'actif calculée selon la méthode du déficit prévu n'égal pas la somme du risque de chacune des catégories d'actifs, puisque la diversification réduit le risque total.

## Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt fait référence à l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt sur la valeur de marché de l'actif et du passif du RREO. Les fluctuations à court terme des taux d'intérêt nominaux et réels influent sur la valeur de l'actif du RREO. Le passif au titre du régime est exposé aux fluctuations des taux d'intérêt à long terme et aux hausses prévues des salaires.

Le RREO mesure le risque de taux d'intérêt des catégories d'actif pertinentes qui font partie de son portefeuille (note 2d). À l'exception des instruments destinés à protéger contre l'inflation, qui sont présentés ci-dessous, le RREO mesure :

- La sensibilité à la variation des taux d'intérêt nominaux des obligations et des contrats dérivés qui font partie de ses catégories d'actif des titres à revenu fixe et des titres de créance – une hausse de 1 % des taux d'intérêt nominaux entraînerait une baisse de 1,3 G\$ (5,3 G\$ au 31 décembre 2020) de la valeur de ces placements.
- La sensibilité à la variation des taux d'intérêt réels des produits à taux réel et des contrats dérivés qui font partie de ses catégories d'actif des titres à revenu fixe et des actifs réels – une hausse de 1 % des taux d'intérêt réels entraînerait une baisse de 0,3 G\$ (2,6 G\$ au 31 décembre 2020) de la valeur de ces placements.

Le Conseil du RREO mesure aussi la sensibilité à l'égard de l'inflation implicite du marché des titres à taux nominal ou réel ainsi que des contrats dérivés qui visent à assurer une protection contre l'inflation et font partie de la catégorie des titres à revenu fixe et de la catégorie de protection contre l'inflation de la catégorie d'actif Placements sensibles à l'inflation du RREO. Une baisse de 1 % du taux d'inflation implicite du marché entraînerait une diminution de 2,0 G\$ de la valeur de ces titres et contrats (0,7 G\$ au 31 décembre 2020).

Au 30 juin 2021, en présumant que toutes les autres hypothèses demeurent constantes, une diminution de 1 % du taux d'actualisation entraînerait une augmentation d'environ 23 % des obligations au titre du régime, soit 54,9 G\$ (24 % au 31 décembre 2020, soit 61,9 G\$).

## Risque de change

Le risque de change provient des placements du Conseil du RREO libellés en devises et des contrats dérivés connexes.

Le RREO détient des placements exposés au risque de change. Ce risque est évalué comme suit en dollars canadiens :

(M\$ CA)	Au 30 juin 2021	Au 31 décembre 2020
Devise	Risque net	Risque net
Dollar américain	26 334	\$ 35 442 \$
Euro	7 801	8 807
Renminbi chinois	6 413	6 999
Livre sterling	4 042	4 549
Peso chilien	3 605	3 644
Yen japonais	2 840	4 001
Peso mexicain	2 324	2 247
Dollar australien	1 867	1 853
Real brésilien	1 857	1 707
Couronne danoise	1 819	1 836
Autres	7 033	7 720
	65 935	\$ 78 805 \$

Si l'on suppose que toutes les autres variables et valeurs sous-jacentes demeurent constantes, une augmentation/diminution de 5 % de la valeur du dollar canadien par rapport aux principales devises se traduirait par la diminution/l'augmentation suivante de la valeur des placements nets :

(M\$ CA)	Au 30 juin 2021	Au 31 décembre 2020
Devise	Variation de la valeur des placements nets	Variation de la valeur des placements nets
Dollar américain	1 317	\$ 1 772 \$
Euro	390	440
Renminbi chinois	321	350
Livre sterling	202	228
Autres	1 067	1 150
	3 297	\$ 3 940 \$

## h) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque découlant de l'incapacité d'obtenir de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie suffisants à un coût raisonnable pour respecter les engagements financiers du RREO en temps opportun ou saisir les nouvelles occasions de placement, dans un éventail de conditions difficiles. En maintenant un profil de liquidités solide sur le plan de la structure, le Conseil du RREO vise à s'assurer de disposer de liquidités suffisantes pour couvrir les sorties de fonds et les sorties collatérales potentielles

en périodes de tensions, sans pour autant avoir une incidence négative sur le portefeuille du RREO, et tout en permettant de saisir les occasions de placement qui se présentent.

### Actifs liquides

Les actifs liquides disponibles comprennent principalement des titres de créance de gouvernements souverains, provinciaux ou territoriaux, d'autres titres de créance de première qualité liquides, des titres de participation cotés en bourse et de l'or physique, après examen de l'incidence des sûretés promises et reçues, les accords de rachat et les accords de prêt et d'emprunt de valeurs mobilières. Au 30 juin 2021, le RREO détient 94,7 G\$ en actifs liquides disponibles (90,4 G\$ au 31 décembre 2020).

### Échéance contractuelle

Les passifs du RREO comprennent les prestations de retraite constituées, les passifs liés aux placements, les sommes à verser aux courtiers, les créanciers et les charges à payer. Les sommes à verser aux courtiers, les créanciers et les charges à payer arrivent à échéance à moins d'un an. Vu que le RREO peut régler des titres vendus à découvert, une garantie en trésorerie reçue en vertu d'annexes de soutien au crédit et des produits dérivés à la juste valeur avant l'échéance contractuelle, ils sont considérés comme arrivant à échéance à moins d'un an.

Les passifs du RREO liés aux placements en fonction des dates d'échéance s'établissent comme suit :

	Au 30 juin 2021			
	À moins d'un an	Entre un an et cinq ans		Total
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	(14 250)	\$ (4 001)	\$ —	\$ (18 251)
Titres vendus à découvert				
Actions	(1 137)	—	—	(1 137)
Titres à revenu fixe	(17 173)	—	—	(17 173)
Biens immobiliers	(1 306)	(391)	(2 832)	(4 529)
Papier commercial	(2 748)	—	—	(2 748)
Titres de créance à terme	—	(9 863)	(9 652)	(19 515)
Garantie en trésorerie reçue en vertu d'annexes de soutien au crédit	(2 092)	—	—	(2 092)
Contrats dérivés, montant net	(5 053)	—	—	(5 053)
	<b>(43 759)</b>	<b>\$ (14 255)</b>	<b>\$ (12 484)</b>	<b>\$ (70 498)</b>

(M\$ CA)

Au 31 décembre 2020

	À moins d'un an	Entre un an et cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	(10 184)	\$ (4 001)	\$ —	\$ (14 185)
Titres vendus à découvert				
Actions	(1 083)	—	—	(1 083)
Titres à revenu fixe	(7 155)	—	—	(7 155)
Biens immobiliers	(1 579)	(1 170)	(2 742)	(5 491)
Papier commercial	(3 637)	—	—	(3 637)
Titres de créance à terme	(2 581)	(10 302)	(4 329)	(17 212)
Garantie en trésorerie reçue en vertu d'annexes de soutien au crédit	(3 356)	—	—	(3 356)
Contrats dérivés, montant net	(4 661)	—	—	(4 661)
	(34 236)	\$ (15 473)	\$ (7 071)	\$ (56 780)

## i) Garanties engagées et reçues

Le RREO donne et obtient des garanties sous forme de titres et de trésorerie dans le cours normal de ses activités de gestion des placements nets. Les titres en garantie sont principalement des titres des gouvernements du Canada et des États-Unis. Des garanties supplémentaires sont généralement fournies si la valeur des titres baisse au-dessous d'un niveau prédéterminé. Les titres transférés sont comptabilisés comme des actifs lorsque le RREO conserve la quasi-totalité des risques et avantages, y compris le risque de crédit, le risque de règlement et le risque de marché. Le RREO n'a pas le droit de donner en garantie ces mêmes titres auprès d'autres institutions financières ou de les vendre à une autre entité à moins qu'il ne remplace ces titres par d'autres titres admissibles. Le RREO détient les garanties reçues tant qu'il n'est pas une partie en défaut ni une partie intéressée relativement à une des conditions énoncées dans les ententes contractuelles et qu'il n'y a pas de résiliation anticipée de l'entente. Le RREO peut vendre ou réengager une garantie si son propriétaire n'est pas en défaut. La juste valeur des garanties vendues ou réengagées était de néant au 30 juin 2021 (néant au 31 décembre 2020).

Le RREO procède à des opérations d'emprunt et de prêt de titres et engage et reçoit des garanties à leur égard. Le RREO ne comptabilise pas les titres empruntés comme des actifs détenus sous forme de placements et ne décomptabilise pas les titres prêtés, puisque les prêteurs conservent les risques et avantages liés à ces titres.

La juste valeur des garanties engagées et reçues, des titres achetés en vertu de conventions de revente, des titres vendus en vertu de conventions de rachat, des titres empruntés et des titres prêtés se présente comme suit :

(M\$ CA)	Au 30 juin 2021	Au 31 décembre 2020
<b>Titres achetés en vertu de conventions de revente et titres vendus en vertu de conventions de rachat</b>		
Montants bruts des titres achetés en vertu de conventions de revente <sup>12</sup>	24 334	\$ 14 944 \$
Garanties détenues	24 489	15 446
Montants bruts des titres vendus en vertu de conventions de rachat <sup>12</sup>	21 110	18 267
Garanties engagées	21 582	18 921
<b>Emprunt et prêt de titres</b>		
Titres empruntés	1 327	1 347
Garanties engagées <sup>13</sup>	1 520	1 496
<b>Contrats dérivés</b>		
Garanties reçues <sup>14</sup>	2 403	3 744
Garanties engagées <sup>15</sup>	2 475	2 584

<sup>12</sup> La note 2j présente un rapprochement du montant brut total et des montants nets présentés à la note 2a.

<sup>13</sup> Comprend une garantie en espèces de 1 180 \$ (1 081 \$ au 31 décembre 2020).

<sup>14</sup> Comprend une garantie en espèces de 2 092 \$ (3 356 \$ au 31 décembre 2020).

<sup>15</sup> Comprend une garantie en espèces de 7 \$ (néant au 31 décembre 2020).

## j) Compensation des actifs financiers et passifs financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés et le montant net est présenté dans les états consolidés intermédiaires résumés de la situation financière quand il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et une intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Certaines opérations de mise en pension de titres réglées par l'intermédiaire d'une contrepartie centrale de compensation répondent aux critères liés à la compensation. Le RREO conclut des accords avec des contreparties, comme des accords-cadres de l'ISDA et des accords-cadres de mise en pension de titres (*global master repurchase agreements*), afin de limiter son exposition aux créances irrécouvrables (voir la note 2f). En vertu de ces accords, les deux parties ont le droit de procéder à un règlement net des obligations lorsqu'un événement prédéterminé survient. Lorsque ce droit de compensation est conditionnel, les montants connexes présentés dans les états consolidés intermédiaires résumés de la situation financière ne sont pas compensés.

L'incidence de ces accords est présentée dans le tableau ci-dessous :

		Au 30 juin 2021										
		(M\$ CA)										
	Montants bruts		Moins : montants compensés		Montant net présenté à la note 2a		Montants faisant l'objet d'accords de		Titres donnés en garantie et garanties en		Risque net	
<b>Actifs financiers</b>												
Titres achetés en vertu de conventions de revente	24 334	\$	(2 859)	\$	21 475	\$	(14 074)	\$	(7 009)	\$	392	\$
Sommes à recevoir liées aux produits dérivés	6 982		—		6 982		(1 731)		(2 201)		3 050	
	<b>31 316</b>	<b>\$</b>	<b>(2 859)</b>	<b>\$</b>	<b>28 457</b>	<b>\$</b>	<b>(15 805)</b>	<b>\$</b>	<b>(9 210)</b>	<b>\$</b>	<b>3 442</b>	<b>\$</b>
<b>Passifs financiers</b>												
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	(21 110)	\$	2 859	\$	(18 251)	\$	14 074	\$	4 096	\$	(81)	\$
Passifs liés aux produits dérivés	(5 053)		—		(5 053)		1 731		2 377		(945)	
	<b>(26 163)</b>	<b>\$</b>	<b>2 859</b>	<b>\$</b>	<b>(23 304)</b>	<b>\$</b>	<b>15 805</b>	<b>\$</b>	<b>6 473</b>	<b>\$</b>	<b>(1 026)</b>	<b>\$</b>

		Au 31 décembre 2020										
		(M\$ CA)										
	Montants bruts		Moins : montants compensés		Montant net présenté à la note 2a		Montants faisant l'objet d'accords de compensation		Titres donnés en garantie et garanties en		Risque net	
<b>Actifs financiers</b>												
Titres achetés en vertu de conventions de revente	14 944	\$	(4 082)	\$	10 862	\$	(5 103)	\$	(5 621)	\$	138	\$
Sommes à recevoir liées aux produits dérivés	7 704		—		7 704		(1 894)		(3 320)		2 490	
	<b>22 648</b>	<b>\$</b>	<b>(4 082)</b>	<b>\$</b>	<b>18 566</b>	<b>\$</b>	<b>(6 997)</b>	<b>\$</b>	<b>(8 941)</b>	<b>\$</b>	<b>2 628</b>	<b>\$</b>
<b>Passifs financiers</b>												
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	(18 267)	\$	4 082	\$	(14 185)	\$	5 103	\$	9 082	\$	—	\$
Passifs liés aux produits dérivés	(4 661)		—		(4 661)		1 894		2 567		(200)	
	<b>(22 928)</b>	<b>\$</b>	<b>4 082</b>	<b>\$</b>	<b>(18 846)</b>	<b>\$</b>	<b>6 997</b>	<b>\$</b>	<b>11 649</b>	<b>\$</b>	<b>(200)</b>	<b>\$</b>



<sup>16</sup> Les titres donnés en garantie et les garanties en espèces excluent le surdimensionnement et les garanties à donner. La note 21 comprend le montant total des garanties.

## NOTE 3.

### PRESTATIONS DE RETRAITE CONSTITUÉES

#### a) Hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles utilisées pour établir la valeur des prestations de retraite constituées, soit 240 306 M\$ (257 330 M\$ au 31 décembre 2020 et 236 630 M\$ au 30 juin 2020), reflètent les meilleures estimations de la direction quant à la conjoncture économique future et tiennent compte d'hypothèses économiques et autres. Les hypothèses qui ne portent pas sur l'économie ont trait notamment à la mortalité, aux taux de sortie et aux taux de retraite. Les principales hypothèses économiques portent entre autres sur le taux d'actualisation, le taux d'augmentation des salaires et le taux d'inflation. Le taux d'actualisation correspond au taux du marché, à la date d'évaluation, des obligations émises par la province de l'Ontario ayant des caractéristiques semblables aux obligations au titre du régime. On a établi le taux d'actualisation en appliquant un taux moyen pondéré qui correspond au montant estimatif des prestations à verser et au moment où on prévoit de les verser. Le taux d'inflation correspond à l'écart géométrique entre le rendement des obligations nominales à long terme et des obligations à rendement réel émises par le gouvernement canadien. Le taux d'augmentation des salaires tient compte de l'hypothèse portant sur le taux d'inflation et de l'augmentation à long terme prévue des salaires réels.

Le sommaire des principales hypothèses économiques se présente comme suit :

	Au 30 juin 2021	Au 31 décembre 2020	Au 30 juin 2020
Taux d'actualisation	<b>2,65 %</b>	2,00 %	1,90 %
Taux d'augmentation des	<b>2,75 %</b>	2,50 %	2,00 %
Taux d'inflation	<b>1,75 %</b>	1,50 %	1,00 %
Croissance du MGAP et de	<b>2,50 % – 2,75 %</b>	2,25 % – 2,50 %	2,00 %
Taux réel <sup>3</sup>	<b>0,90 %</b>	0,50 %	0,90 %

<sup>1</sup> 1 % par année pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 31 août 2022 selon les conventions collectives de 2020 et 2,75 % par année à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022.

<sup>2</sup> La croissance du MGAP et de la limite prescrite par la LIR correspond à la somme du taux d'inflation et du taux de croissance des salaires réels moyens dans l'industrie (SMI réels) de 0,75 % (1,0 % au 30 juin 2020) jusqu'en 2024 puis de 1,0 % par la suite.

<sup>3</sup> Le taux réel présenté correspond à l'écart géométrique entre le taux d'actualisation et le taux d'inflation.

Les principales hypothèses économiques ont été mises à jour en raison de la hausse des rendements obligataires et de l'augmentation du taux d'inflation au seuil de rentabilité entre le 31 décembre 2020 et le 30 juin 2021. Ces modifications ont entraîné une diminution nette de 21 064 M\$ au 30 juin 2021 (augmentation de 26 410 M\$ au 31 décembre 2020, augmentation de 8 653 M\$ au 30 juin 2020) de la valeur des prestations constituées.

Les hypothèses non liées à l'économie ont été modifiées en 2020 pour refléter des expériences récentes de participants relativement aux augmentations d'échelle salariale liées à l'expérience. On suppose des augmentations plus élevées au cours des 13 premières années, et légèrement plus faibles à partir de la 17<sup>e</sup> année. De plus, une échelle distincte a été introduite pour les directeurs adjoints, les directeurs et les administrateurs. Les modifications apportées aux hypothèses qui ne portent pas sur l'économie ont fait augmenter de 728 M\$ la valeur des prestations de retraite constituées au 31 décembre 2020. Aucune modification n'a été apportée aux hypothèses qui ne portent pas sur l'économie en date du 30 juin 2021 ou du 30 juin 2020.

Les modifications apportées aux hypothèses économiques et aux hypothèses qui ne portent pas sur l'économie ont entraîné une diminution nette de 21 064 M\$ des prestations de retraite constituées au 30 juin 2021 (augmentation nette de 27 138 M\$ au 31 décembre 2020, augmentation nette de 8 653 M\$ au 30 juin 2020).

#### b) Taux d'indexation

Comme l'indique le paragraphe f) de la note Description du régime, les services décomptés après le 31 décembre 2009 font l'objet d'une protection conditionnelle contre l'inflation. Les taux d'indexation se situent entre 50 % et 100 % de la variation de l'indice des prix à la consommation (IPC) pour les services décomptés entre le 1<sup>er</sup> janvier 2010 et le 31 décembre 2013 et se situent entre 0 % et 100 % de la variation de l'IPC pour les services

décomptés après 2013. La protection conditionnelle contre l'inflation peut être appliquée et des changements aux taux d'indexation peuvent être apportés seulement lorsqu'une évaluation actuarielle est déposée. Le gouvernement de l'Ontario et les employeurs désignés participant au régime feront des cotisations supplémentaires égales à tout montant de protection contre l'inflation dont les participants sont privés, jusqu'à concurrence de 50 % de l'IPC.

Pour les évaluations aux fins des états financiers, les rentes futures sont indexées en fonction des taux d'indexation indiqués dans l'évaluation actuarielle la plus récente qui a été déposée. Par conséquent, les prestations de retraite constituées au 30 juin 2021 reposaient sur les taux d'indexation établis dans le rapport d'évaluation actuarielle du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Comme noté dans le rapport d'évaluation actuarielle déposé le 1<sup>er</sup> janvier 2021, les taux d'indexation sont à 100 % de l'IPC pour les services décomptés après 2009. Ce pourcentage restera en vigueur jusqu'à ce que la prochaine évaluation actuarielle soit déposée auprès des autorités de réglementation; on pourra alors diminuer le pourcentage selon la capitalisation du régime.

Les taux d'indexation sur lesquels les prestations de retraite constituées reposaient étaient les suivants :

	Évaluation au 30 juin 2021 <sup>4</sup>	Évaluation au 30 juin 2020 <sup>5</sup>
Services décomptés	<b>Protection contre</b>	Protection contre
Avant 2010	<b>100 % de l'IPC</b>	100 % de l'IPC
De 2010 à 2013	<b>100 % de l'IPC</b>	100 % de l'IPC
Après 2013	<b>100 % de l'IPC</b>	100 % de l'IPC

<sup>4</sup> Niveaux de protection contre l'inflation selon l'évaluation actuarielle du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

<sup>5</sup> Niveaux de protection contre l'inflation selon l'évaluation actuarielle du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

## NOTE 4.

### REVENU DE PLACEMENT NET

Le revenu de placement net est comptabilisé déduction faite des frais de gestion et des coûts de transaction, et il est groupé par catégorie d'actifs. Le revenu de placement net, compte tenu des contrats dérivés, s'établit comme suit :

Revenu de placement net		Pour le semestre clos le 30 juin 2021						
(M\$ CA)	Revenu <sup>1</sup>	Réalisés	Non réalisés	Revenu de placement <sup>2</sup>	Frais de gestion	Coûts de transaction	Revenu de placement net	
<b>Actions</b>								
Cotées en bourse								
Canadiennes	23	\$ (376)	\$ 180	\$ (173)	\$ —	\$ (1)	\$ (174)	
Non canadiennes	220	4 961	(1 545)	3 636	(39)	(34)	3 563	
Hors bourse								
Canadiennes	83	42	328	453	(4)	(18)	431	
Non canadiennes	960	1 105	2 486	4 551	(219)	(112)	4 220	
	1 286	5 732	1 449	8 467	(262)	(165)	8 040	
<b>Titres à revenu fixe</b>								
Obligations	415	2 967	(4 617)	(1 235)	—	(26)	(1 261)	
Placements à court terme	—	102	(68)	34	(1)	—	33	
Titres canadiens à taux réels	154	1 279	(2 007)	(574)	—	—	(574)	
Titres non canadiens à taux réels	3	(260)	183	(74)	—	—	(74)	
	572	4 088	(6 509)	(1 849)	(1)	(26)	(1 876)	
<b>Placements non traditionnels</b>	54	541	57	652	(14)	(1)	637	
<b>Placements sensibles à l'inflation</b>								
Marchandises	(5)	1 380	(765)	610	—	(1)	609	
Terrains forestiers exploitables	25	—	(49)	(24)	(1)	(1)	(26)	
Ressources naturelles	142	(1)	590	731	(19)	(3)	709	
	162	1 379	(224)	1 317	(20)	(5)	1 292	
<b>Actifs réels</b>								
Biens immobiliers	347	(1 275)	1 322	394	(1)	(1)	392	
Infrastructures	246	1	(309)	(62)	(3)	(86)	(151)	
	593	(1 274)	1 013	332	(4)	(87)	241	
<b>Superposition</b>	(3)	953	(695)	255	—	—	255	
<b>Total</b>	2 664	\$ 11 419	\$ (4 909)	\$ 9 174	\$ (301)	\$ (284)	\$ 8 589	

<sup>1</sup> Le revenu comprend les intérêts, les dividendes, le bénéfice d'exploitation des biens immobiliers (déduction faite des charges d'intérêts) et les autres produits et charges liés aux placements.

<sup>2</sup> Déduction faite de certains frais de gestion et de rendement.

## Revenu de placement net

Pour le semestre clos le 30 juin 2020

(M\$ CA)	Revenu <sup>3</sup>	Réalisés	Non réalisés	Revenu de placement <sup>4</sup>	Frais de gestion	Coûts de transaction	Revenu de placement net
<b>Actions</b>							
Cotées en bourse							
Canadiennes	1	\$ 37	\$ (198)	\$ (160)	\$ —	\$ (1)	\$ (161)
Non canadiennes	209	2 293	936	3 438	(36)	(25)	3 377
Hors bourse							
Canadiennes	71	—	(450)	(379)	(7)	(16)	(402)
Non canadiennes	398	590	(3 568)	(2 580)	(143)	(4)	(2 727)
	679	2 920	(3 280)	319	(186)	(46)	87
<b>Titres à revenu fixe</b>							
Obligations	617	(244)	4 350	4 723	(1)	(18)	4 704
Placements à court terme	(6)	(263)	(235)	(504)	(1)	—	(505)
Titres canadiens à taux réels	229	656	230	1 115	—	—	1 115
Titres non canadiens à taux réels	69	1 392	1 099	2 560	—	—	2 560
	909	1 541	5 444	7 894	(2)	(18)	7 874
<b>Placements non traditionnels</b>	60	(44)	(191)	(175)	(16)	(1)	(192)
<b>Placements sensibles à l'inflation</b>							
Marchandises	(45)	(794)	(170)	(1 009)	—	(4)	(1 013)
Terrains forestiers exploitables	10	—	54	64	—	—	64
Ressources naturelles	151	—	(1 319)	(1 168)	(1)	(9)	(1 178)
	116	(794)	(1 435)	(2 113)	(1)	(13)	(2 127)
<b>Actifs réels</b>							
Biens immobiliers	337	75	(4 014)	(3 602)	—	(6)	(3 608)
Infrastructures	229	825	(2 054)	(1 000)	(13)	(26)	(1 039)
	566	900	(6 068)	(4 602)	(13)	(32)	(4 647)
<b>Superposition</b>	(10)	(283)	(1 300)	(1 593)	—	—	(1 593)
<b>Total</b>	2 320	\$ 4 240	\$ (6 830)	\$ (270)	\$ (218)	\$ (110)	\$ (598)

<sup>3</sup> Le revenu comprend les intérêts, les dividendes, le bénéfice d'exploitation des biens immobiliers (déduction faite des charges d'intérêts) et les autres produits et charges liés aux placements.

<sup>4</sup> Déduction faite de certains frais de gestion et de rendement.

## NOTE 5.

### ÉVALUATIONS ACTUARIELLES

Les évaluations actuarielles sont préparées chaque année et elles doivent être déposées auprès des autorités de réglementation au moins une fois tous les trois ans. Après leur dépôt, ces évaluations servent à déterminer les exigences de capitalisation du régime. La politique de capitalisation du régime mise en place par les corépondants prévoit des lignes directrices leur permettant d'établir les niveaux de cotisations et de prestations.

Les méthodes actuarielles utilisées dans les évaluations actuarielles diffèrent de celles qui servent à préparer une évaluation actuarielle aux fins d'établissement des états financiers et à calculer les montants figurant dans les présents états financiers intermédiaires. Les évaluations actuarielles sont effectuées selon une méthode d'évaluation actuarielle qui tient compte des prestations à constituer et des cotisations à verser par les participants au régime, la province et les employeurs désignés à la date d'évaluation alors que les prestations de retraite constituées comptabilisées dans les états financiers représentent la valeur actuarielle des obligations relatives au service des rentes accumulées à ce jour pour tous les participants.

Selon la dernière évaluation actuarielle déposée auprès des autorités de réglementation, au 1<sup>er</sup> janvier 2021, préparée par l'actuaire externe, l'excédent de capitalisation s'élevait à 8,5 G\$. Les corépondants ont classé l'excédent comme une réserve pour éventualités.

## NOTE 6.

### COTISATIONS

Pour le semestre clos le 30 juin (M\$ CA)	2021	2020
<b>Participants</b>		
Services rendus au cours de la période <sup>1</sup>	805 \$	754 \$
Rachat de services	26	20
	<b>831</b>	<b>774</b>
<b>Province de l'Ontario</b>		
Services rendus au cours de la période	788	735
Intérêts	15	10
Rachat de services	23	18
	<b>826</b>	<b>763</b>
Employeurs désignés	18	18
Transferts provenant d'autres régimes de retraite	7	7
	<b>25</b>	<b>25</b>
	<b>1 682 \$</b>	<b>1 562 \$</b>

## NOTE 7.

### PRESTATIONS

Pour le semestre clos le 30 juin (M\$ CA)	2021	2020
Rentes de retraite	3 097 \$	3 015 \$
Prestations de décès	242	231
Rentes d'invalidité	12	12
Transferts de la valeur actualisée	64	49
Transferts aux fins du droit de la famille	12	18
Transferts à d'autres régimes	5	2
Prestations versées	3 432 \$	3 327 \$
Autres versements <sup>1</sup>	—	—
	<b>3 432 \$</b>	<b>3 327 \$</b>

<sup>1</sup> Les paiements à certains bénéficiaires actuels ou anciens qui sont liés à un règlement ou à une autre demande sont déterminés au cas par cas. Ces paiements ne réduisent pas les prestations de retraite constituées.

<sup>1</sup> Au 30 juin 2021, les cotisations impayées étaient inférieures à 2 M\$ (3 M\$ au 30 juin 2020).

## **NOTE 8.**

### **CAPITAL**

L'excédent ou le déficit de l'évaluation actuarielle établi par un actuaire indépendant est considéré comme étant le capital du RREO pour les besoins des états financiers intermédiaires. On trouvera dans la note 5 une explication de la différence entre l'évaluation actuarielle et l'évaluation servant à la préparation des états financiers.

On utilise l'évaluation actuarielle pour mesurer la santé à long terme du régime, en vérifiant la capacité du régime de s'acquitter de ses obligations envers tous les participants actuels et leurs survivants. La gestion du capital du RREO a pour objectif d'assurer des fonds suffisants pour le versement des prestations à long terme.

L'une des hypothèses les plus importantes de l'évaluation actuarielle est le taux d'actualisation (établi par le conseil) qui sert à calculer la valeur actuelle des prestations de retraite futures que le régime s'attend à verser aux participants ainsi que la valeur actuelle des cotisations qu'il prévoit de recevoir. Le taux d'actualisation est dérivé du taux de rendement des placements prévu et tient compte des frais de fonctionnement du RREO et des provisions liées à la maturité du régime de même qu'à des événements majeurs défavorables, tels que la crise financière de 2008.

L'excédent ou le déficit de l'évaluation actuarielle préliminaire est déterminé annuellement. Au moins une fois tous les trois ans, un rapport d'évaluation actuarielle officiel doit être déposé auprès des autorités de réglementation. Comme indiqué dans l'Entente de partenaires<sup>1</sup>, le régime ne peut pas être en déficit lorsque ce rapport est déposé<sup>2</sup>. Par conséquent, le rapport officiel doit inclure les redressements nécessaires aux niveaux de prestation ou de cotisation pour éliminer tout déficit de l'évaluation préliminaire. Les redressements sont déterminés par les corépondants conformément aux lignes directrices de la politique de capitalisation énoncées dans l'Entente de partenaires.

<sup>1</sup> L'Entente de partenaires est le document qui établit le partenariat entre les corépondants et décrit les fonctions du Conseil du RREO, de son conseil d'administration et des corépondants.

<sup>2</sup> Le rapport d'évaluation actuarielle officiel doit présenter un équilibre actuariel, c'est-à-dire que la somme des obligations (valeur actuelle des prestations de retraite futures), de la valeur actuelle de la baisse du coût résultant de l'établissement des taux d'indexation à moins de 100 % et de toute réserve pour éventualités doit être égale à la somme de la valeur marchande des actifs du régime, de l'ajustement de nivellement de l'actif (s'il y a lieu), de la valeur actuelle des cotisations futures et de la valeur actuelle de la contrepartie future des rajustements en fonction de l'inflation non versés.

## **NOTE 9.**

### **ENGAGEMENTS**

Le RREO s'est engagé à effectuer des placements et d'autres opérations dont le financement pourrait s'étendre sur quelques années conformément aux modalités convenues. Au 30 juin 2021, la valeur de ces engagements totalisait 22 555 M\$ (24 539 M\$ au 31 décembre 2020).

## **NOTE 10.**

### **GARANTIES ET INDEMNISATIONS**

#### **Garanties**

Le RREO fournit des garanties à des tiers liés à certains placements et pourrait être appelé à respecter ces garanties si les sociétés émettrices ne respectent pas leurs engagements. Le RREO prévoit que la plupart des garanties arriveront à échéance sans être utilisées. Aucun paiement n'a été effectué par le RREO relativement à ces garanties au cours du semestre clos le 30 juin 2021 et de la période de 12 mois close le 31 décembre 2020.

Le RREO garantit des conventions de prêt et de crédit de certaines sociétés émettrices, qui arriveront à échéance d'ici 2023. L'exposition maximale du RREO est de 220 M\$ au 30 juin 2021 (157 M\$ au 31 décembre 2020). Les sociétés avaient utilisé 31 M\$ au titre de ces conventions (41 M\$ au 31 décembre 2020).

Le RREO garantit pour une société de portefeuille une convention de bail qui arrivera à échéance d'ici 2059. L'exposition maximale du RREO est de 74 M\$ au 30 juin 2021 (74 M\$ au 31 décembre 2020). Il n'y a pas eu de défaut de paiement au titre des conventions de bail en 2021 et en 2020.

Le RREO garantit aussi que certaines sociétés émettrices sont aptes à régler certaines obligations financières. L'exposition maximale du RREO est de 86 M\$ au 30 juin 2021 (81 M\$ au 31 décembre 2020).

La Corporation Cadillac Fairview Limitée gère les placements immobiliers et a fourni des garanties d'achèvement des travaux de construction et de dépassement des coûts, pour lesquelles l'exposition maximale ne peut être déterminée parce que les projets ne sont pas encore achevés. Les garanties des prêts pour les travaux de construction afférents

s'élevaient à 18 M\$ au 30 juin 2021 (20 M\$ au 31 décembre 2020) et n'ont pas été comptabilisées dans les passifs immobiliers. Ces garanties expireront d'ici 2022.

Le RREO garantit également le papier commercial et les titres de créance à terme émis par l'Ontario Teachers' Finance Trust (OTTFT) qu'il consolide. Les justes valeurs de ces garanties sont incluses dans les passifs liés aux placements du RREO.

Les titres de créance à terme émis par l'OTTFT, qui figurent au tableau ci-dessous, ne sont pas remboursables avant l'échéance au gré de la fiduciaire ou du RREO, sauf aux conditions décrites dans leur notice d'offre respective. L'OTTFT et ses sociétés affiliées peuvent, le cas échéant, acheter des billets de premier rang n'importe quand sur le marché libre ou autrement.

Émission	Devise	Montant du capital	Échéance	Coupon
Septembre 2017	USD	1,75 G\$	Septembre 2022	2,125 %
Septembre 2019	USD	1,75 G\$	Septembre 2024	1,625 %
Avril 2020	USD	1,00 G\$	Avril 2025	1,375 %
Mai 2020	EUR	1,50 G€	Mai 2025	0,500 %
Septembre 2020	USD	1,50 G\$	Septembre 2023	0,375 %
Septembre 2020	USD	1,50 G\$	Septembre 2030	1,250 %
Octobre 2020	\$ CA	1,25 G\$	Octobre 2027	1,100 %
Obligations vertes de novembre 2020	EUR	1,50 G€	Novembre 2030	0,050 %
Avril 2021	USD	1,50 G\$	Avril 2031	2,000 %
Mai 2021	EUR	1,25 G\$	Mai 2028	0,100 %
Mai 2021	EUR	1,25 G\$	Mai 2041	0,900 %

Le papier commercial émis par l'OTTFT n'est pas remboursable avant l'échéance et ne fait l'objet d'aucun remboursement anticipé volontaire, sauf aux conditions décrites dans la notice de placement privé du papier commercial américain de juin 2017. La durée maximale du papier commercial en circulation au 30 juin 2021 est de 397 jours après l'émission aux États-Unis et de 364 jours après l'émission au Canada. Le montant global du capital du papier commercial en circulation en tout temps ne dépasse pas 10 G\$. Au 30 juin 2021, la valeur du papier commercial émis s'élevait à 2 749 M\$ (3 638 M\$ au 31 décembre 2020).

## Indemnisations

Les membres du conseil d'administration, les employés et certaines autres personnes du RREO sont indemnisés dans le cadre de poursuites qui pourraient être intentées contre eux. De plus, dans le cours normal des activités, le RREO peut, dans certains cas, accepter d'indemniser une contrepartie. En vertu de ces ententes, le RREO, ses filiales et ses coentreprises peuvent être tenus d'indemniser des contreparties pour les frais engagés en raison d'éventualités, comme des réclamations fondées en droit ou des modifications des lois et règlements. Le nombre de ces ententes, l'éventail des indemnisations et leur nature imprévisible empêchent le RREO de faire des estimations raisonnables quant au montant maximal qui pourrait devoir être versé à toutes ces contreparties.